

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00570 Numéro SIREN : 452 172 265 Nom ou dénomination : A.D.I. TELEPHONIE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 4131

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 166	3 529	638	1 088
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	49 638		49 638	49 638
Constructions	376 550	60 952	315 598	329 823
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 015	2 015		200
Autres immobilisations corporelles	68 099	65 311	2 789	905
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	820		820	820
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	501 288	131 806	369 482	382 474
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	46 615		46 615	44 342
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	112 177	12 910	99 267	124 982
Autres créances	843		843	1 138
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	83 443		83 443	120 201
Charges constatées d'avance (3)	10 560		10 560	4 999
TOTAL ACTIF CIRCULANT	253 638	12 910	240 728	295 661
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	754 927	144 717	610 210	678 135

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

Remy FROGER

4 rue des Noës 72000 SPAY

remy.froger@aditelephonie.fr

Siret: 43217226500033 - APE: 4321A

Tél: 02 43 88 85 41 / Fax: 02 43 06 71

31/12/2023

31/12/2022

CAPITAUX PROPRES

Capital	11 696	10 528
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	19 680	19 680
Réserves statutaires ou contractuelles	142 322	132 974
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-13 353
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 080	32 046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	176 778	181 876

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées
Total II

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

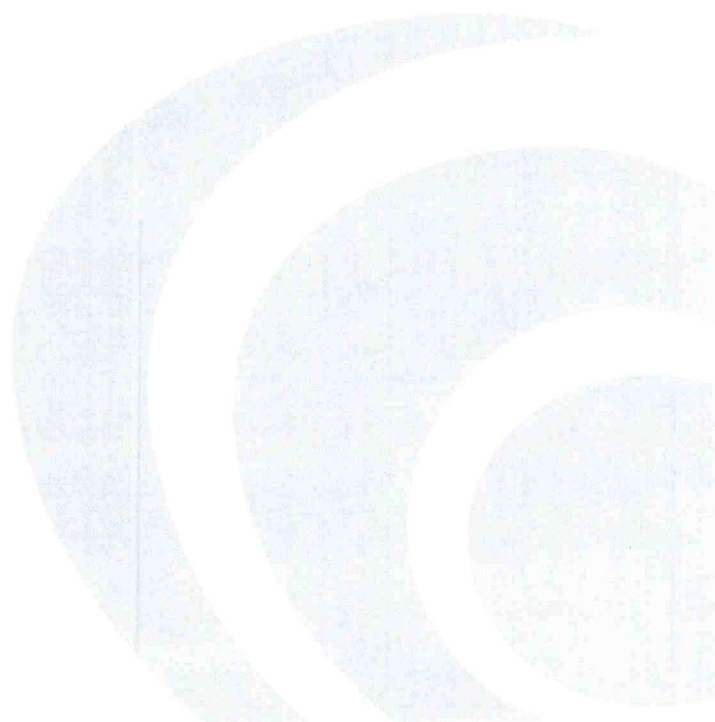
Provisions pour risques
Provisions pour charges
Total III

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	314 443	351 117
Emprunts et dettes diverses (3)	3 762	13 427
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 640	39 412
Dettes fiscales et sociales	21 229	32 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	52 359	59 708
Total IV	433 433	496 259
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	610 210	678 135

(1) Dont à plus d'un an (a)	287 264	496 259
(1) Dont à moins d'un an (a)	146 168	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.D.I.TELEPHONIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 610 210 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 080 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	4 166			4 166
Immobilisations corporelles	493 368	2 934		496 302
Immobilisations financières	820			820
Total	498 354	2 934		501 288
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 079	450		3 529
Immobilisations corporelles	112 802	15 476		128 278
Immobilisations financières				
Total	115 880	15 926		131 806
ACTIF NET				369 482

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 934		2 934
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 934		2 934
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 124 400 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	820		820
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	112 177	112 177	
Autres	843	843	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 560	10 560	
Total	124 400	123 580	820

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 11 696 EURO décomposé en 731 titres d'une valeur nominale de 16,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	658	16,00
Titres émis pendant l'exercice	83	16,00
Titres remboursés pendant l'exercice	10	
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	731	16,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 433 433 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	314 443	27 179	111 193	176 071
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 750	3 750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 640	41 640		
Dettes fiscales et sociales	21 229	21 229		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13	13		
Produits constatés d'avance	52 359	52 359		
Total	433 433	146 168	111 193	176 071
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	46 313			
(**) Dont envers les associés	12			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 12 EURO.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 511
Int.courus s/etab.crédit	292
Taxe d'apprentissage CAP	106
Total	1 909

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	10 560		
Total	10 560		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	52 359		
Total	52 359		

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RÉUNIE
le 10/06/2024**

Le 10/06/2024, à 9 Heures, au siège de la Scop,

Les associés de la société A.D.I TELEPHONIE, société coopérative de production à responsabilité limitée et à capital variable, dont le siège est : 4, rue des Noës 72700 SPAY, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation faite par le Gérant selon lettre adressée à chaque associé quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Rémy FROGER, en sa qualité de Gérant.

La feuille de présence certifiée exacte par le Gérant, permet de constater que 3 associés sont présents ou représentés sur un total de 3 associés.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des droits de vote requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023,
- le rapport de gestion établi par le Gérant,
- le rapport du réviseur coopératif,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce,
- Lecture du rapport de révision coopérative,
- Appréciation de la valeur de remboursement des parts de capital social,
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des gérants sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés et font apparaître un résultat bénéficiaire de 3080.00 €.

En conséquence, elle donne à la gérance, quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Vote à main levée Pour : 3 (UNANIMITE) Abstention : / Contre : /

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 3 080.00 € comme suit :

Résultat de l'exercice		3 080 €
Report à nouveau déficitaire		
Excédents nets de gestion		3 080 €
Réserves valant PPI	33%	1 027 €
dont réserve légale	0%	0 €
dont fonds de développement	33%	1 027 €
Dividendes	33%	1027
Participation	33%	1 027 €

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Vote à main levée Pour : 3 (UNANIMITE) Abstention : / Contre : /

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Vote à main levée Pour : 3 (UNANIMITE) Abstention : / Contre : /

4^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la lecture du rapport de révision coopérative rédigé par ARES COP pour la période couvrant l'exercice clos le 31/12/2023.

Vote à main levée Pour : 3 (UNANIMITE) Abstention : /
Contre : /

5^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et compte tenu de la situation nette de la société constate que les fonds propres à la clôture de l'exercice s'élèvent à 174 026 € et que la valeur de remboursement de la part pour l'exercice clos s'établit à la valeur nominale soit 16 €.

Vote à main levée Pour : 3 (UNANIMITE) Abstention : / Contre : /

6^{ème} RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Vote à main levée Pour : 3 (UNANIMITE) Abstention : / Contre : /

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Gérant

A.D.I Téléphonie

Rémy FROGER

4 rue des Noës 72700 SPAY

remy.froger@aditelephonie.fr

Siret: 45217226500038 - APE: 4321A

Tél: 02 43 86 85 41 / Fax: 02 43 86 71 34

Les Associés

